

## *Déclaration du SE-Unsa de l'Oise à la CAPD du 17 décembre 2018.*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Le SE-UNSA de l'Oise a obtenu le 6 décembre 2018 **un 3e siège à la CAPD** pour les 4 ans à venir.

**508 collègues** (sur 2082 votes exprimés) ont choisi l'UNSA. Avec 24.24% des votes, **c'est une progression de +8.13%** pour notre syndicat, alors que les autres organisations siégeant enregistrent une diminution de plus de 5%.

Pour le SE-UNSA, **ce résultat est la conséquence** :

- d'un engagement dans la proximité avec les collègues
- de notre dynamisme et de notre investissement sans limite
- pour faire progresser nos idées pour les personnels et pour l'école.

Un nombre plus important de collègues est venu conforter notre syndicalisme réformiste.

Dans un contexte social et politique particulièrement tendu, cette progression témoigne de l'attachement des personnels à la représentation syndicale. Le ministre doit l'entendre. Il est urgent de changer de méthode et de laisser enfin une place à la négociation avec les organisations syndicales.

Le SE-UNSA est aussi réaliste sur la situation d'un syndicalisme qui dans son ensemble est questionné. Nous avons toujours fait le choix d'un syndicalisme différent, éloigné de la posture et du « *tout ou rien* », choix exigeant approuvé par encore plus de collègues.

**Le SE-UNSA adresse donc un grand merci à celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance et leur soutien !**

**Merci aussi pour cette démarche citoyenne...et aussi pour cette persévérance, quand les soucis techniques empêchaient le vote.**

La demande de justice sociale qui s'exprime dans notre pays est, à la fois, un appel et une mise en garde. C'est un appel pour rendre concrète et accessible la promesse républicaine d'une société plus juste, à laquelle chacun contribue selon ses moyens, sans qu'aucun ne puisse s'y soustraire. C'est une mise en garde pour réduire les divisions qui frappent notre société, qui est adressée aux citoyens, au sens le plus large.

Les inégalités en termes de scolarité sont devenues insoutenables dans notre pays qui confirme la très forte corrélation entre le milieu social d'origine et la réussite scolaire. L'OCDE et le CNESCO ont récemment mis en évidence ce phénomène : en matière d'éducation, la France donne moins à ceux qui ont moins.

Si cette tendance doit être corrigée dans l'enseignement public, le SE-UNSA regrette qu'une série de mesures en faveur des établissements d'enseignement privé, aille à l'encontre de l'intérêt général, en favorisant particulièrement le séparatisme social :

- l'extension du financement public obligatoire aux classes maternelles privées. L'estimation du montant est de 50 millions d'euros
- l'adoption par le Sénat de deux amendements visant à relever de 14 millions d'euros le montant de l'enveloppe accordée aux établissements d'enseignement supérieur privés.

Pour le SE-UNSA, cela ne peut que renforcer la ségrégation scolaire qui menace la cohésion nationale et nuit à la réussite des élèves les plus fragiles. Nous observons que les établissements privés accueillent 26% d'élèves issus de familles favorisées en 1984, ce taux est passé à 36% en 2012, et dans certains établissements parisiens il dépasse aujourd'hui 80%.

Ainsi, davantage d'argent public va solidifier l'entre-soi scolaire que s'est construit la frange la plus favorisée de la population.

Concernant la circulaire du mouvement 2019, le SE-UNSA rappelle la nécessité d'un mouvement en deux phases de saisie et son opposition aux vœux géographiques obligatoires. Les dispositions qui seront prises dans le cadre de cette circulaire auront un impact direct sur les conditions de travail des enseignants.

*SECTION SE-Unsa de l'OISE*

*RUE J.B. BAILLIÈRE - BP 20531 - 60005 BEAUVAIS CEDEX*

*Tél. 03 44 48 31 29 - Fax. 03 44 48 99 24*

---